



Règlement De Course

Article 01:

Le prix Sint-Martinus est une épreuve de type interclub pour juniors (UCI 2.1). Le but de cette épreuve est de gagner le trophée de la commune de Kontich, attribué par le comité des fêtes municipales, et organisé par le « Véloclub Steeds Vooraan Kontich ».

Article 02:

L'épreuve est soumise aux règlements de l'UCI et de la KBWB/RLVB – WBV. Le barème des pénalités de l'UCI sera le seul applicable.

Article 03:

Le règlement antidopage de l'UCI et de la KBWB/RLVB – WBV est en vigueur.

Article 04:

Les équipes inscrites participent avec un minimum de 4 et un maximum de 6 coureurs.

Article 05:

Toutes formalités d'inscription sont faites par le chef d'équipe (**avec toutes les licences et cartes calendrier ou carnets médicaux en sa possession**) le **vendredi 4 juillet 2014 au St.Jozefinstituut, St.Martinusplein à Kontich de 13.45 h à 15.15 h**. La réunion des chefs d'équipes se passera dans la même salle à 15.30 h.

Article 06:

Chaque jour, avant l'étape en ligne, il y a une présentation des équipes où les coureurs signent la feuille de contrôle en groupe et par ordre inverse du classement par équipes.

Article 07:

L'organisation a prévu un vestiaire pour chaque équipe. L'usage de ce vestiaire est obligatoire, selon le règlement de la police communale de Kontich. En cas d'infraction une amende de 50 Euro sera retiré du montant des prix gagné par l'équipe. Chaque chef d'équipe est responsable pour le comportement dans les vestiaires.

Article 08:

Quand un coureur abandonne ou est déclaré hors course en raison d'un délai trop grand, il ne peut pas participer à une autre épreuve pendant la durée de l'épreuve.

Article 09: Contre la montre individuelle

L'ordre de départ des équipes est fixé par l'organisation en accord avec le jury des commissaires. Chaque directeur sportif détermine l'ordre de départ de ses coureurs.

Article 10: Etapes contre la montre par équipes

L'ordre de départ des étapes contre la montre par équipes est par ordre inverse du classement général par équipes. A défaut d'un classement, l'ordre de départ est fixé par tirage au sort. Le temps du troisième coureur à l'arrivée compte. Les coureurs qui auront perdu leur équipe en route, recevront leur temps individuel pour le classement individuel. Le classement des étapes contre la montre par équipes doit compter pour le classement général du temps individuel et pour le classement général par équipes.

Article 11: Classement Individuel

Maillot Jaune : Fait par addition des temps. En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrées lors des étapes contre la montre individuelles (y compris le prologue) sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo. En cas de nouvelle égalité ou à défaut d'étapes contre la montre individuelle, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 12: Classement par points

Maillot Vert : déterminé par l'addition des points accordés au **20 premiers coureurs** de chaque épreuve individuelle. 30 points pour le premier, 25 pour le deuxième, et puis 21, 18, 16, 15, 14 etc. En cas d'égalité, il est tenu compte des critères suivants:

- nombre de victoires d'étape ;
- classement général de temps individuel

Article 13: Bonifications et limites pour élimination

Dans les étapes en ligne on peut mériter des secondes de bonification à l'arrivée. Dans les épreuves de **samedi et lundi** il y a **10, 6 et 4 secondes, le dimanche après-midi** il y a **6, 4 et 2 secondes** à gagner par les 3 premiers qualifiés de l'étape. Il y a aussi **7** points chauds où on peut gagner **3, 2 et 1 secondes** de bonification. Les bonifications comptent seulement pour le classement général individuel.

La limite pour élimination est déterminé à 33% pour les étapes contre la montre et à 12% pour les étapes en ligne.

Article 14: Classement des points chauds

Maillot bleu : A chaque point chaud on donne **10 – 6 – 3** points aux trois premiers coureurs.

En cas d'ex aequo on tient compte du nombre de premières places, du nombre de deuxièmes places et finalement du dernier sprint dans lequel un des coureurs a gagné des points.

Article 15: Meilleur Jeune

Maillot Blanc : Pour Juniors **nés en 1997**. Le classement est fait selon le classement du temps individuel.



Article 16: Classement d'équipes

S'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par les coureurs avec les trois meilleurs temps de leur équipe dans l'étape concernée. Dans le cas d'une nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes (en ligne et contre la montre) courues. En cas d'égalité, il est tenu compte des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait un départage :

- nombre de premières places dans le classement par équipes du jour ;
- nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes de jour, etc... ;

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Article 17: Combativité – Maillot Rouge

Après chaque étape en ligne, un invité d'honneur remettra au coureur choisi le prix du plus combatif de la journée.

Article 18: Priorité des maillots

Classement individuel – Classement par points – Classement des points chauds – Meilleur Jeune. Si un coureur est en tête de plusieurs classements, le maillot est porté par le coureur qui est classé deuxième ou troisième dans le classement moins important.

Article 19: Arrivée

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée. Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Article 20:

Il est interdit d'utiliser trottoirs, chemins et pistes cyclables se trouvant en dehors du parcours, séparés par une bordure, un accotement, une dénivellation ou tout autre caractéristique physique distinctive, si l'emprunt d'une telle voie crée une situation dangereuse notamment pour les autres coureurs, le public ou le personnel de l'organisation ou si cette manœuvre procure un avantage significatif sur les autres coureurs. Le non-respect de cette règle sera sanctionné conformément à l'article 12.1.040.14 bis, sans préjudice de toutes autres sanctions éventuellement applicables.

Article 21:

Chaque coureur en tête d'un classement est obligé de porter le maillot de leader.

Article 22:

On est obligé de porter le casque.

Article 23:

L'organisation n'est pas responsable pour des dommages causés aux vélos pendant le transport.

Article 24: Cérémonie protocolaire

Les vainqueurs (1er, 2ième et 3ième) de l'étape ainsi que les leaders des différents classements doivent se présenter à la cérémonie protocolaire sur le podium après l'arrivée.

Article 25:

On est obligé de porter les deux dossards sauf dans les épreuves contre la montre.

Article 26:

L'utilisation des appareils de transmission et/ou de communication ne sont pas autorisée pour les coureurs.

Article 27:

Toutes les équipes doivent être présent à la réception de clôture **le lundi 07 juillet 2014 au Maison Communal, Gemeenteplein 1 à Kontich à 18.00 heures.**